



# PRÉFÈTE DE LA SOMME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Installations classées pour la protection de l'environnement

#### Commune d'ALBERT

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du **06 AOÛT 2020**, il sera procédé du 31 août au 2 octobre 2020 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, à une enquête publique sur la demande présentée par Monsieur Pierre VILLAIN, domicilié 34, Grande Rue, 80300 BECORDEL-BECOURT, en vue d'exploiter un élevage de 65 000 poulettes sur le territoire de la commune d'ALBERT. Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique).

Monsieur Bernard ISTRIA, qui assure les fonctions de commissaire-enquêteur, siégera : lundi 31 août 2020 de 9 heures à 12 heures, mardi 8 septembre 2020 de 15 heures à 18 heures, samedi 26 septembre 2020 de 9 heures à 12 heures et vendredi 2 octobre 2020 de 15 heures à 18 heures.

Pendant cette période, les pièces du dossier (dont l'étude d'impact, l'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale – conformes aux conditions prévues par les articles R 122-1 à R 122-14 du Code de l'environnement) ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie d'ALBERT afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à l'exception des jours fériés et chômés.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Somme et accessible depuis un poste informatique 51 rue de la République, 80000 Amiens, aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'ALBERT, ou adressées par écrit au commissaire-enquêteur et seront annexées au dit registre. Elles peuvent également être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr](mailto:pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr) (en précisant dans l'objet du message l'intitulé de l'enquête). Elles seront accessibles sur le site Internet de la préfecture (<http://www.somme.pref.gouv.fr/> environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques / Observations et propositions du public - courriels) dans les meilleurs délais. Les observations seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

L'ouverture de l'enquête publique sera annoncée dans la commune d'ALBERT, ainsi que dans celles incluses dans son rayon d'affichage et/ou concernées par le plan d'épandage : AVELUY, BÉCORDEL-BÉCOURT, BRAY-SUR-SOMME, DERNANCOURT, FRICOURT, GINCHY, MÉAULTE, MONTAUBAN-DE-PICARDIE et OVILLERS-LA-BOISSELLE et sur le site Internet de la préfecture : [www.somme.gouv.fr](http://www.somme.gouv.fr) (politiques publiques / environnement / installations classées pour la protection de l'environnement / enquêtes publiques).

Par ailleurs toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions émis par le commissaire-enquêteur en s'adressant à la préfecture de la Somme (Service de coordination des politiques interministérielles - Bureau de l'environnement et de l'utilité publique), à la mairie d'ALBERT ou les consulter sur le site Internet de la préfecture sus-mentionné.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Elle sera prise par arrêté de la préfète de la Somme.

Amiens, le **06 AOÛT 2020**  
Pour la préfète et par délégation,  
la cheffe de bureau,

Caroline LANTENOIS